

Délibération du 27/06/2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 27 juin 2014, à 18 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gérard ALAZARD, Maire de LUZECH.

Etaient présents : Mr Gérard ALAZARD, Mme Nadine BALCON, Mr Bernard PIASER, Mme Fabienne ALEMANNO, Mr Pierre BORREDON, Mr Rémy MOLIERES, Mr Daniel DUBOS, Mme Agnès LEBRE, Mme Delphine AZNAR, Mr Jean-Luc MANIE, Mme Nathalie QUEYREL, Mr Jean-Jacques BONDER, Mr Floréal CARBONIE, Mme Christine CALVO, Mr Joël BOURDAIN, Mme Michèle CUBAYNES.

Etaient absents excusés :

Mme Christine GARRIGUES a donné procuration à Mr Jean-Luc MANIE
Mme Odile BORREDON a donné procuration à Mme Nadine BALCON
Mr Alexandre VIGNALS

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR

Délibération du 27/06/2014

2014.6.5 – Convention Transport à la demande

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune de LUZÉCH assure l'organisation du transport à la demande, c'est-à-dire le transport du marché le mercredi matin (pour les habitants de Luzech et Saint Vincent Rive d'Olt). Environ 6 à 12 personnes sont concernées par ce service.

La convention avec le Département portant délégation de compétence pour l'organisation et la gestion de ce service expire le 31 août 2014. Il est proposé de la renouveler jusqu'au 31 août 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de délégation de compétence pour l'organisation et la gestion du service de transport à la demande, avec le Conseil Général.

Ce renouvellement est valable jusqu'au 31 août 2015.

En exercice	Votants	Nombre de suffrages exprimés
19	Présents : 16 Procurations : 2	Pour : 18 Contre : Abstentions :

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Gérard ALAZARD

Cet acte a été publié
le 30.7.2014.
Le Maire

